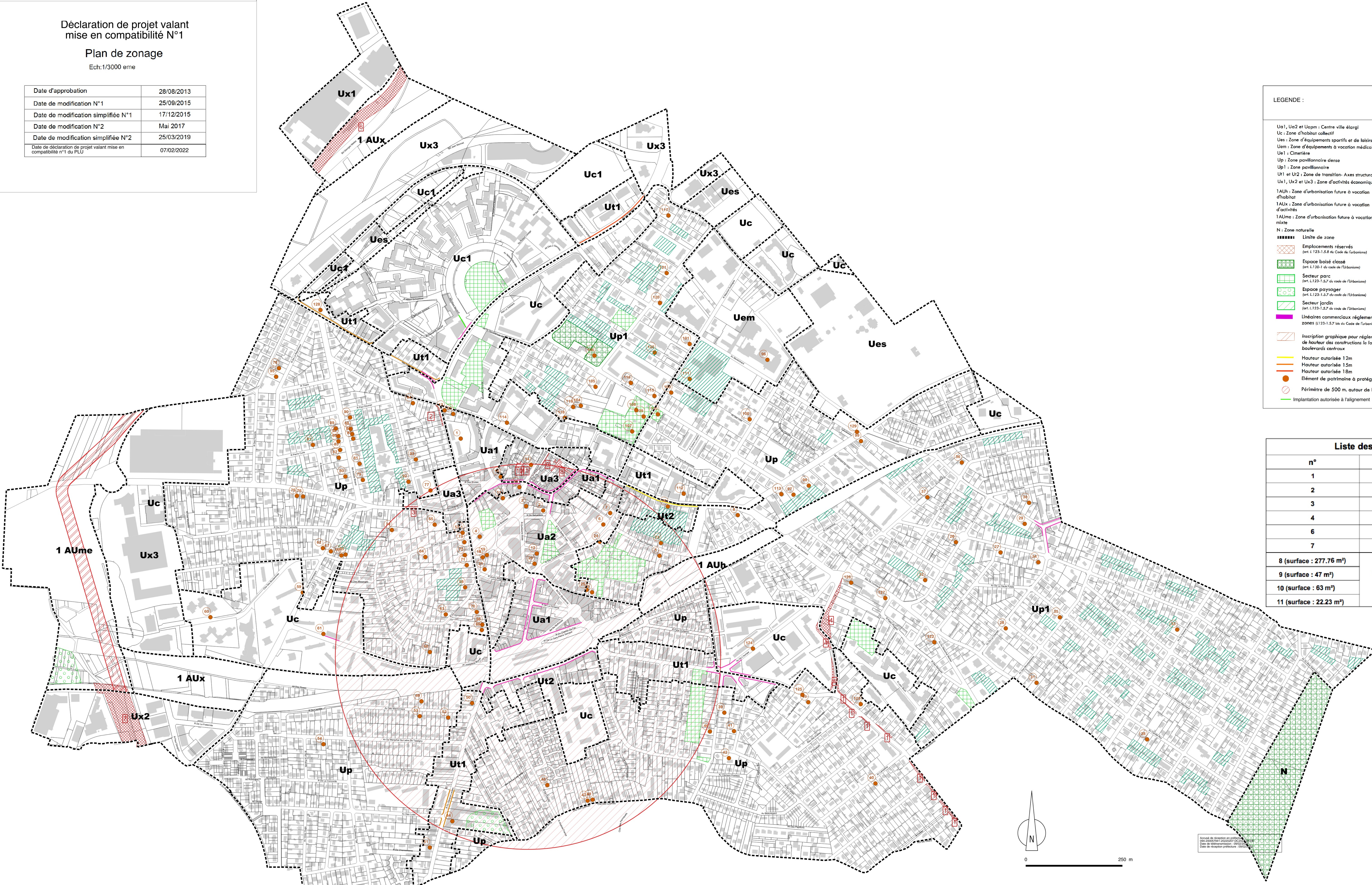


VILLIERS-SUR-MARNE - PLAN DE ZONAGE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité N°1
Plan de zonage
Ech:1/30000 eme

Date d'approbation	28/08/2013
Date de modification N°1	25/09/2015
Date de modification simplifiée N°1	17/12/2015
Date de modification N°2	Mai 2017
Date de modification simplifiée N°2	25/03/2019
Date de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU	07/02/2022

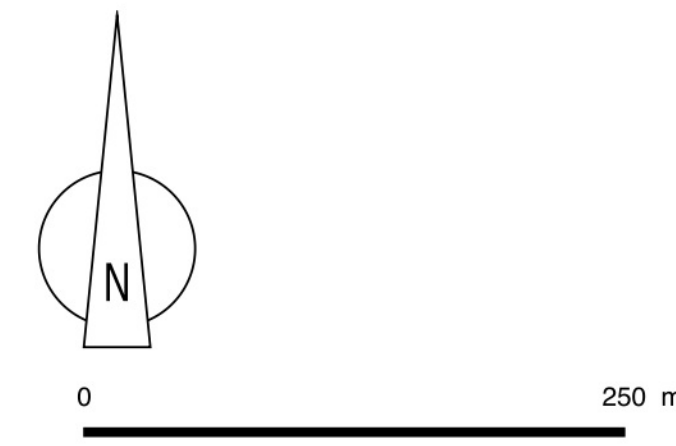


LEGENDE :

- Ua1, Ua2 et Ua3m : Centre ville élargi
- Uc : Zone d'habitat collectif
- Ues : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- Uem : Zone d'équipements à vocation médicale
- Ue1 : Cimetière
- Up : Zone pavillonnaire dense
- Up1 : Zone pavillonnaire
- Ut1 et Ut2 : Zone de transition - Axes structurants
- Ux1, Ux2 et Ux3 : Zone d'activités économiques
- 1AUx : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- 1AUx : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités
- 1AUme : Zone d'urbanisation future à vocation mixte
- N : Zone naturelle
- Limite de zone
- Emplacements réservés (art. L.123-1.5.8 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (art. L.123-1.5.7 du Code de l'urbanisme)
- Secteur parc (art. L.123-1.5.7 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager (art. L.123-1.5.7 du Code de l'urbanisme)
- Secteur jardin (art. L.123-1.5.7 du Code de l'urbanisme)
- Linéaires commerciaux réglementés selon zones (L.123-1.5.7 du Code de l'urbanisme)
- Inscription graphique pour réglementation de hauteur des constructions le long des boulevards centraux
- Hauteur autorisée 12m
- Hauteur autorisée 15m
- Hauteur autorisée 18m
- Élément de patrimoine à protéger
- Périmètre de 500 m. autour de la Gare
- Implantation autorisée à l'alignement

Liste des emplacements réservés

n°	Vocation	Bénéficiaire
1	Emprise routière	Commune
2	Emprise routière	Commune
3	Elargissement voie	Commune
4	Emprise routière	Commune
6	Emprise routière	Département
7	Création d'un TCSP	Département
8 (surface : 277.76 m²)	Venelles à préserver et maintien des cheminements doux	Commune
9 (surface : 47 m²)		
10 (surface : 63 m²)		
11 (surface : 22.23 m²)		



Document de référence en vigueur au 07/02/2022
Date de mise en compatibilité : 07/02/2022
Date de révision précédente : 05/03/2019